

### Cour d'Appel de Dakar

-----

Tribunal de Commerce Hors-Classe de Dakar

-----



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE VACATIONS DU TRIBUNAL DE COMMERCE HORS CLASSE DE DAKAR du 06 Juillet 2018

L'an deux mille dix huit et le 06 Juillet à 11h,

s'est tenue au Tribunal de Commerce Hors Classe de Dakar,

sous la présidence de Monsieur **Alioune NDIAYE**, chef de la juridiction, président de séance, avec l'assistance de Maître **Ousmane BA**, administrateur du greffe, secrétaire de séance, l'assemblée générale de vacations du Tribunal de céans.

L'ordre du jour portait sur un seul point :

## Répartition des tâches et calendrier des audiences de vacations

## **Etaient présents:**

- Monsieur Alioune NDIAYE, Président ;
- Madame Hélène SARR CAMARA, vice-présidente ;
- Monsieur Papa Abdoulaye DONDE, juge;
- Monsieur Elhadj Alla KANE, juge;
- Mme Ndève Téning SAMB GUEYE
- Monsieur Abdoulaye FATY MBOW, juge consulaire;
- Monsieur Amadou LY BOCOUM, juge consulaire;
- Madame Bintou Ramatoulaye SANE BA, juge consulaire;
- Monsieur Mamadou Lamine LATOUFFE, juge consulaire ;
- Monsieur Modou DIOP, juge consulaire;
- Monsieur Ousseynou NIANG, juge consulaire ;
- Monsieur Serigne Mor SENE, juge consulaire;
- Maître Ousmane BA, administrateur du greffe ;
- Madame Maimouna MBAYE WADE, chef de la cellule informatique;
- Monsieur Bocar LY, informaticien;
- Monsieur Bienvenu Gaston MALACK, juriste;
- Madame Salma SANGARE THIAW, juriste;
- Maître Ousseynou WANE, greffier;
- Maître Oumar FALL, greffier;
- Maître Aminata DIOP, greffière;
- Monsieur Babacar NDIONE, interprète judiciaire ;
- Madame Mame Maguette GASSAMA GUEYE, interprète judiciaire ;
- Monsieur Djibril DIOP, archiviste;
- Monsieur Daouda DIOUF, chef du bureau de l'enrôlement ;



### Cour d'Appel de Dakar

-----

### Tribunal de Commerce Hors-Classe de Dakar

ATA .

- Madame Gnagna MBODJ, agent administratif;
- Madame Khady SAKHO BA, Secrétaire de direction ;
- Madame Fatoumata DAFF DIOP, Commis d'administration;
- Monsieur Alassane DIOUF, agent d'administration ;
- Monsieur Mamadou MBENGUE, commis ;
- Monsieur Pape Khoureychi DIATTA, chauffeur ;
- Amy FAYE, agent de sécurité de proximité

Absent excusé: Monsieur Pape Madické DIOP, juge consulaire

Ouvrant la séance, Monsieur Alioune NDIAYE, chef de la juridiction, a remercié l'assistance d'avoir bien voulu répondre à son invitation.

Ensuite, il a fait état des performances du Tribunal de Commerce Hors-Classe de Dakar, qui après seulement quelques mois de fonctionnement, a enregistré des résultats très satisfaisants, loués par les acteurs de la justice et les usagers du service public.

Ces résultats se mesurent par l'importance des requêtes et assignations enregistrées, le respect des délais légaux pour la prise des décisions ainsi que la célérité notée dans la délivrance des décisions.

A cet égard, il a félicité les juges professionnels et consulaires, l'administrateur du greffe et les greffiers ainsi que l'ensemble du personnel du Tribunal pour leur sérieux dans le travail, leur amour du travail bien fait, leur engagement personnel et quotidien.

Le Président NDIAYE a exhorté les membres du Tribunal à persévérer dans cette dynamique en vue de consolider les acquis malgré les quelques difficultés rencontrées depuis l'installation du Tribunal.

Puis, il a fait un exposé clair et exhaustif sur la répartition des tâches durant les vacances judiciaires avant de fixer le calendrier des audiences de vacations.

# **Voir Annexes**

Le Président a informé l'assistance de sa volonté d'opérer une rupture dans le fonctionnement du Tribunal de Commerce, pendant les vacances judiciaires, par rapport aux autres juridictions, eu égard à la mission assignée à la justice commerciale.

C'est ainsi que la cadence de la tenue des audiences du Tribunal de Commerce sera maintenue.

Autrement dit, les audiences continueront durant les vacances judiciaires à se tenir **hebdomadairement** et non par quinzaine ou par mois.

La seconde innovation se trouve dans la composition des chambres qui passe à compter du 1<sup>er</sup> Août 2018 de **trois** (**03**) membres, (le Président de chambre et deux juges consulaires) à **sept** (**07**) membres (**le Président de chambre, deux** (**02**) **juges professionnels et quatre** (**04**) **juges consulaires**).

Après l'exposé du Président, l'Assemblée générale a, à l'unanimité approuvé et adopté le Calendrier des vacances judiciaires.

Toutefois, les membres du Tribunal ont loué les qualités humaines, intellectuelles et le professionnalisme du chef de la juridiction.

#### **REPUBLIQUE DU SENEGAL** Un Peuple – Un But – Une Foi



Cour d'Appel de Dakar

or a Apperac ba

Tribunal de Commerce Hors-Classe de Dakar

-----



Tous ont magnifié les talents exceptionnels de leader et de manager du Président NDIAYE, mais ont surtout salué l'esprit de solidarité, de complémentarité, d'entre aide et de famille qui prévaut dans la juridiction sous l'impulsion du patron.

Plus rien n'étant à débattre, le Président a levé la séance à 12h 35 minutes.

<u>Le Président de séance</u> Alioune NDIAYE <u>Le secrétaire de séance</u> Me Ousmane BA

**Annexes**